

## Allocation carbone des laitiers de haut fourneau et Déclarations Environnementales Produits (DEP) des ciments

Novembre 2022

### **Le SFIC modifie les déclarations environnementales collectives des ciments pour intégrer les nouvelles recommandations du programme INIES sur le poids carbone des laitiers de haut fourneau.**

Après de nombreux mois d'échanges et de discussions, le programme **INIES** a validé en juin dernier la recommandation des pouvoirs publics (Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages) d'affecter au laitier, un sous-produit de la **fonte**, une partie des émissions de carbone liée à la production de l'acier. Rappelons que jusqu'à présent n'étaient pris en compte dans les valeurs du **ciment** composé pour partie de laitier que les impacts liés au transport, au séchage et à la préparation du laitier. Le principe retenu est celui d'une allocation économique entre la fonte et le laitier de haut fourneau à hauteur de 1,4%.

Cet arbitrage, que la profession cimentière appelait de ses vœux depuis longtemps, revient donc à attribuer 83 kg de CO<sub>2</sub> par tonne de laitier sur les 1 623 kg de CO<sub>2</sub> émis par tonne de fonte.

### **Le SFIC a donc mis à jour ses DEP Ciment en tenant compte de cette nouvelle exigence, entraînant pour certains ciments une modification de leur impact proportionnellement à leur teneur en laitier.**

Les informations sont disponibles sur la base INIES ainsi que sur le site [www.infociments.fr](http://www.infociments.fr).

Parallèlement, le SFIC travaille à la mise à jour complète de ses DEP Ciment, avec une publication prévue au premier trimestre 2023 pour tenir compte de l'évolution normative qui entrera en application en France en octobre 2022 (**norme** 15804+A2/CN).

*"Cette mise à jour de nos DEP ciments est la conséquence des nouvelles directives dues par le régulateur. C'est pour la filière une opportunité de mieux mesurer l'impact environnemental du ciment et de poursuivre les travaux pour identifier les solutions qui permettront d'abaisser ce poids carbone. Mesurer avec précision l'impact carbone des matériaux est une exigence pour toute la filière de la construction."* Bruno PILLON, Président du SFIC.

Fichier



[Télécharger le communiqué](#)



**Retrouvez toutes nos publications  
sur les ciments et bétons sur  
[infociments.fr](http://infociments.fr)**

Consultez les derniers projets publiés  
Accédez à toutes nos archives  
Abonnez-vous et gérez vos préférences  
Soumettez votre projet

Article imprimé le 04/04/2025 © infociments.fr